

Commune de la Ferté-Bernard

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-04-03

Relative à la signature d'un accord cadre pour le suivi et le traitement des cyanobactéries – Lac de la base de loisirs avec la Société DIE REMEDIATION

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique en vigueur,
- VU la délibération du 7 avril 2026 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant et autorisant Monsieur le Maire à :
 - 4°-Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits, sont inscrits au budget :
- **Considérant** la nécessité de lancer une procédure d'accord-cadre afin de retenir un prestataire chargé des prestations de suivi et de traitement des cyanobactéries des eaux du lac de la base de loisirs,
- **Considérant** que la consultation lancée le 24 mars 2026 (conformément au Code de la commande publique) a permis de recueillir une offre,
- **Considérant** qu'après analyse, l'offre déposée par la Société DIE REMEDIATION est conforme et répond aux besoins énoncés au règlement de la consultation,

DECIDE

Article 1 : De confier l'exécution des prestations prévues à l'accord-cadre quant au suivi et traitement des eaux du lac de la base de loisirs à la Société DIE REMEDIATION, sise 8 rue Guy Moquet – 95100 ARGENTEUIL.

Article 2 : De signer l'acte d'engagement correspondant pour un montant maximum de dépenses de 160 000 € HT pendant la durée globale de l'accord-cadre, à savoir 4 ans maximum (calculé sur la base de 40 000 € HT de dépenses par année).

A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.

Fait à La Ferté Bernard, le 17 Avril 2026
Le Maire,

Didier REVEAU

Affiché le

18 MAI 2026